

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1841

23 septembre 2009

### SOMMAIRE

Anfield1 S.à r.l. ....	88342	INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent quaran-	
Apollo Rida Golf S.à r.l. ....	88322	tième (540.) S.e.c.s. ....	88326
ArcelorMittal Bissen S.A. ....	88323	Kadley Holding S.à r.l. ....	88322
Banque BCP, S.A. ....	88361	Laureena S.A. ....	88344
Becolux S.A. ....	88343	LBO Investments S.A. ....	88341
Belvall Holdings S.A. ....	88365	Lubna (Lux) S.à r.l. ....	88358
Belvall Holdings S.A. ....	88362	Luximo (Luxembourg) S.à r.l. ....	88337
Candy Securities S.A. ....	88345	Lux Terra Immo S.A. ....	88327
Central European Retail Property Fund		Lux Terra Immo S.A. ....	88323
S.à.r.l./B.V. ....	88330	Messageries du Livre S.à.r.l. ....	88340
Dominion Group Luxembourg S.A. ....	88341	Neonline S.A. ....	88324
Estée Lauder S.à r.l. ....	88359	New Media Lux S.A. ....	88341
Euramyl S.A. ....	88344	Newpak S.A. ....	88337
Eurosofi S.A. ....	88326	Orascom Telecom ....	88322
FILP Luxco Germany 1 SARL ....	88368	Oriflame Cosmetics S.A. ....	88325
Fin.Co Capital Partners (SCA) SICAR ...	88333	Phoenix Baudienstleistungen GmbH ....	88360
FirstCal Core Luxco II Sàrl ....	88360	Profils Aluminium Stocks Services S.A. ..	88333
FirstCal Luxco Germany 1 SARL ....	88359	Red Valley (Luxembourg) S.à r.l. ....	88333
FR Acquisition Finance Subco (Luxem-		Rugo S.A. ....	88343
bourg), S.à r.l. ....	88330	Sàrl World Securite ....	88322
FR Acquisition Subco (Luxembourg), S. à		Silicon DNA S.A. ....	88323
r.l. ....	88327	Société d'Investissement de Howald S.A.	
Goodman Olivine Logistics (Lux) S.à r.l.		.....	88344
.....	88359	TCC Investments Luxembourg S.à r.l. ...	88337
Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l.		TEMTEX S. A. & Cie. Dr. Hans-Peter Hol-	
.....	88359	zinger 1. Investition S.e.c.s. ....	88326
Grande Parfumerie du Luxembourg ....	88324	Universal Invest ....	88327
H.G.E. Chemical Company S.A. ....	88330	Val Camonica S.A., S.P.F. ....	88326
Holleur S.A. ....	88337	Vauban Properties S.A. ....	88368
Hot Chocolate G.m.b.H. - Distribution de		Victoria Quarter (Lux) ....	88343
boissons chaudes et froides ....	88323		
Imprimerie Hoeser s.à r.l. ....	88324		
Ingénieurs-Conseils en Bâtiments S.à r.l.			
.....	88345		

**Apollo Rida Golf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 114.387.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2008 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 16 avril 2009, sous la référence L090054961, a été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112466/13.

(090135105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Kadley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 116.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KADLEY HOLDING S.à r.l. (en liquidation)*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009112471/12.

(090135113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Orascom Telecom, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 123.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Orascom Telecom*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009112472/12.

(090135115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Sàrl World Securite, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 18, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 145.850.

Il est porté à la connaissance de tous et il est décidé à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée générale ordinaire décide de transférer le siège social du, 29, rue du Fort Elisabeth, BP 2276 - L-1022 Luxembourg, au 18, rue Michel Welter. L-2730 Luxembourg.

La résolution qui précède a été prise à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12.00 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Monsieur Lakhdar SID AHMED  
*Le président*

Référence de publication: 2009112658/17.

(090135457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**ArcelorMittal Bissen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R.C.S. Luxembourg B 7.368.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008 tenue exceptionnellement le 30 juin 2009

4. L'Assemblée générale prend acte des démissions de Monsieur Pierre Welter et Monsieur Pascal Genest, administrateurs démissionnaires.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Joseph Jacqué, avec adresse professionnelle au L-3235 Bettembourg, Kraelshaff, en tant que nouvel administrateur. Monsieur Jacqué est nommé pour une période de 4 ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2013. Dorénavant le Conseil d'administration se composera comme suit:

MM. Joseph Jacqué  
Marc Schroeder  
Claude Wilwers

Bettembourg, le 2 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Joseph Jacqué  
Président

Référence de publication: 2009112659/22.

(090135161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

**Lux Terra Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1272 Luxembourg, 13, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 45.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009112713/11.

(090135693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**Hot Chocolate G.m.b.H. - Distribution de boissons chaudes et froides, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5407 Bous, 9A, Montée des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 80.144.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009112702/11.

(090135687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**Silicon DNA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drot.

Référence de publication: 2009112701/10.

(090135688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**Grande Parfumerie du Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.669.

Les comptes annuels au 30.06.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112673/10.

(090134988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Imprimerie Hoester s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 13, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 141.958.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales de la société à responsabilité limitée "IMPRIMERIE HOESER s.à r.l.", avec siège social à L-1818 Howald, 13, rue des Joncs, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 141 958, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 13 août 2009, numéro 2009/1638 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 20 août 2009, relation: CAP/2009/2825, ce qui suit:

Madame Josiane SCHMIT a cédé 18 parts qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Vincenzo DELLI CARPINI, maître-imprimeur, né à Luxembourg le 26 octobre 1974, demeurant à L-2336 Luxembourg, 59, Montée Pilate.

Après cette cession, les parts sociales sont réparties comme suit:

- Monsieur Jean HOESER, cinquante parts sociales . . . . .	50
- Madame Josiane SCHMIT, trente-deux parts sociales . . . . .	32
- Monsieur Vincenzo DELLI CARPINI, dix-huit parts sociales . . . . .	18
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Bascharage, le 24 août 2009.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009112668/23.

(090135486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Neonline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 88.550.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire  
du mercredi 8 avril 2009*

L'an deux mil neuf, le mercredi 8 avril à 15.15 heures, les actionnaires se sont réunis au siège social de la société, sur convocation du président du Conseil d'administration du 3 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Charles RUPPERT et le secrétariat est assuré par Madame Géraldine WEBER, Monsieur Robert HOCHMUTH étant nommé scrutateur.

Le président constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés; le nombre total d'actions est ainsi de 350 (trois cent cinquante). Il déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

*Première résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer M. Charles RUPPERT, président du Conseil d'administration, demeurant 59, rue des Romains à L-5433 Niederdonven, administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate et approuve la démission de Monsieur Robert HOCHMUTH, administrateur délégué, demeurant 13, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg de ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué.

L'assemblée générale extraordinaire nomme membre du Conseil d'administration Monsieur Antoine RUPPERT, demeurant 21, avenue Grand-Duc Jean, à L-8323 Capellen, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

*Extrait du compte rendu de la séance du conseil d'administration  
du 8 avril 2009*

Le Conseil d'administration, dûment autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de ce jour, nomme Monsieur Charles RUPPERT, demeurant 59, rue des Romains à L-5433 Niederdonven, administrateur délégué. Le mandat de Monsieur Charles RUPPERT expirera immédiatement après l'assemblée générale de 2013, statuant sur les comptes de 2012.

*Extrait du procès-verbal  
de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2009*

L'an deux mil neuf, le 10 juin à 15.00 heures, les actionnaires de la société anonyme Neonline, au capital social de 35.000 euros, divisé en 350 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du conseil d'administration.

L'assemblée est présidée par Monsieur Charles RUPPERT.

Monsieur Antoine RUPPERT accepte la fonction de scrutateur, Madame Géraldine WEBER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire. Le tout conformément aux statuts.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte et paraphée «ne variatur» par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés et possédant 350 parts sociales, soit la totalité des actions, se sont régulièrement constitués en assemblée générale et peuvent valablement délibérer.

#### *Résolution*

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer comme commissaire aux comptes pour l'année 2009 la société Grant Thornton Lux Audit S.A. sise 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010, en remplacement de la société Neogest S.A., 25, rue des Bruyères à L-1274 Howald, dont le mandat est venu à échéance lors de la présente assemblée générale ordinaire.

Howald, le 15 juillet 2009.

Pour extraits conformes  
Charles RUPPERT  
Administrateur délégué

Référence de publication: 2009112721/50.

(090135215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

#### **Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 8.835.

#### *Extraits de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 19 mai 2009*

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009:

- Monsieur Robert af JOCHNICK, président du conseil d'administration, demeurant professionnellement à S-114 83 Stockholm, Riddargatan 12A;
- Monsieur Lennart BJÖRK, demeurant professionnellement à S-18142 Lidingö, 34, Hersbyvägen;
- Monsieur Sven Magnus BRÄNNSTRÖM, demeurant professionnellement à CH-1752 Villars-sur-Glâne, Pré-Henry 8;
- Madame Marie EHRLING, demeurant professionnellement à S-11356 Stockholm, 69, Birger Jarlsgatan;
- Madame Lilian FOSSUM, demeurant professionnellement à S-18165 Lidingö, 24b, Norrvisksvägen;
- Monsieur Àlexander af JOCHNICK, demeurant professionnellement à S-114 83 Stockholm, Riddargatan 12A;
- Monsieur Jonas af JOCHNICK, demeurant professionnellement à B-1410 Waterloo, 161, Drève Richelle;
- Madame Helle Kruse NIELSEN, demeurant professionnellement à DK-2960 Rungsted Kyst, 38, Dreyersvej;
- Monsieur Christian SALAMON, demeurant professionnellement à S-16771 Bromma, 29, Grönviksvägen.
- La société KPMG Audit, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, enregistré au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 103590.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112657/25.

(090134870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Val Camonica S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.734.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2009.*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009112661/19.

(090135089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**TEMTEX S. A. & Cie. Dr. Hans-Peter Holzinger 1. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple,  
(anc. INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent quarantième (540.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 145.819.

—  
*Erklärung  
(zur Anmeldung im Handelsregister)*

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent quarantième (540.) S.e.c.s., eingetragen im HR unter B 145.819, am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S. A., eingetragen im Handelsregister unter B 129.851, geschäftsansässig: 5, Baachergaass, L-5444 Schengen, aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.à.r.l., eingetragen im Handelsregister B 128.812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S.e.c.s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert: TEMTEX S. A. & Cie. Dr. Hans-Peter Holzinger 1. Investition S.e.c.s.

Schengen, am 19.05.2009.

INNCONA Management S.à.r.l. / TEMTEX Management S. A.

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009112665/22.

(090135393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Eurosofi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.216.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2009112776/13.

(090135490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**Universal Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.025.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112716/10.

(090135734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**Lux Terra Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1272 Luxembourg, 13, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 45.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009112712/11.

(090135695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**FR Acquisition Subco (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 133.365.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of July.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Acquisition Subco (Luxembourg), S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.365 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 25, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) number 2818 of December 5, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on September 16, 2008, published in the Mémorial number 2537 of October 16, 2008.

THERE APPEARED:

FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.623 (the Sole Shareholder),

duly represented by Annick Braquet, private employee, with business address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:



1. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 5,000 (five thousand Great Britain Pounds) in order to bring the share capital from its present amount to GBP 15,000 (fifteen thousand Great Britain Pounds) by way of the issuance of 250 (two hundred and fifty) shares of a nominal value of GBP 20 (twenty Great Britain Pounds) each;
2. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 1. above;
3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles;
4. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of P.A.L. Services S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company; and
5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 5,000 (five thousand Great Britain Pounds) in order to bring the share capital from its present amount to GBP 15,000 (fifteen thousand Great Britain Pounds) by way of the issuance of 250 (two hundred and fifty) shares of a nominal value of GBP 20 (twenty Great Britain Pounds) each.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued shares and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of GBP 5,000 (five thousand Great Britain Pounds) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at GBP 15,000.- (fifteen thousand Great Britain Pounds) represented by 750 (seven hundred and fifty) shares in registered form with a nominal value of GBP 20.- (twenty Great Britain Pounds) each, all subscribed and fully paid-up."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of P.A.L. Luxembourg S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

*Costs*

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Acquisition Subco (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.365 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial), numéro 2818 du 5 décembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 16 septembre 2008, publié au Mémorial numéro 2537 du 16 octobre 2008.



**A COMPARU:**

FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.623 (l'Associé Unique),

dûment représentée par Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 5.000 (cinq mille livres Sterling) afin de porter le capital social de son montant actuel à GBP 15.000 (quinze mille livres Sterling) par l'émission de 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20 (vingt livres Sterling) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts;

4. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et à tout employé de P.A.L. Services S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 5.000 (cinq mille livres Sterling) afin de porter le capital social de son montant actuel à GBP 15.000 (quinze mille livres Sterling) par l'émission de 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20 (vingt livres Sterling) chacune.

*Souscription - Libération*

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de GBP 5.000 (cinq mille livres Sterling) qui est documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à GBP 15.000,- (quinze mille livres Sterling) représenté par 750 (sept cent cinquante) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres Sterling) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et à tout employé de P.A.L. Services S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, à la charge de la société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/31132. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)  
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009112794/141.

(090135691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**H.G.E. Chemical Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 105.001.

Le bilan et annexes au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112751/10.

(090135489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**Central European Retail Property Fund S.à.r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009112760/11.

(090135752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**FR Acquisition Finance Subco (Luxembourg), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 133.360.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of July.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Acquisition Finance Subco (Luxembourg), S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.360 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 26, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) number 2833 of December 6, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 16, 2008, published in the Mémorial number 2591 of October 23, 2008.

THERE APPEARED:

FR Acquisition Corporation (Luxembourg), S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.361 (the Sole Shareholder),

duly represented by Annick Braquet, private employee, with business address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 5,000 (five thousand Great Britain Pounds) in order to bring the share capital from its present amount to GBP 15,000 (fifteen thousand Great Britain Pounds) by way of the issuance of 250 (two hundred and fifty) shares of a nominal value of GBP 20 (twenty Great Britain Pounds) each;
  2. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 1. above;
  3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles;
  4. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of P.A.L. Services S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company; and
  5. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 5,000 (five thousand Great Britain Pounds) in order to bring the share capital from its present amount to GBP 15,000 (fifteen thousand Great Britain Pounds) by way of the issuance of 250 (two hundred and fifty) shares of a nominal value of GBP 20 (twenty Great Britain Pounds) each.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued shares and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of GBP 5,000 (five thousand Great Britain Pounds) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at GBP 15,000.- (fifteen thousand Great Britain Pounds) represented by 750 (seven hundred and fifty) shares in registered form with a nominal value of GBP 20.- (twenty Great Britain Pounds) each, all subscribed and fully paid-up."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of P.A.L. Luxembourg S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

*Costs*

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Acquisition Finance Subco (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.360 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial), numéro 2833

du 6 décembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 16 septembre 2008, publié au Mémorial numéro 2591 du 23 octobre 2008.

#### A COMPARU:

FR Acquisition Corporation (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.361 (l'Associé Unique),

dûment représentée par Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 5.000 (cinq mille livres Sterling) afin de porter le capital social de son montant actuel à GBP 15.000 (quinze mille livres Sterling) par l'émission de 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20 (vingt livres Sterling) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts;

4. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et à tout employé de P.A.L. Services S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 5.000 (cinq mille livres Sterling) afin de porter le capital social de son montant actuel à GBP 15.000 (quinze mille livres Sterling) par l'émission de 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 20 (vingt livres Sterling) chacune.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de GBP 5.000 (cinq mille livres Sterling) qui est documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à GBP 15.000,- (quinze mille livres Sterling) représenté par 750 (sept cent cinquante) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres Sterling) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et à tout employé de P.A.L. Services S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, à la charge de la société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/31131. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009112795/141.

(090135702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**Profils Aluminium Stocks Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.614.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009112750/10.

(090136044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**Red Valley (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 116.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112749/11.

(090135955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**Fin.Co Capital Partners (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.792.

In the year two thousand nine, on the thirtieth of July.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

- M. Hubert Plouvier, director, residing in Koningin Astridlaan 41, B-2950 Kapellen (Belgium),
- Mr Bart Zech, lawyer, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès,

Acting as attorneys of Fin.Co Capital Partners (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital risque) formed as a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.792 (the Partnership), pursuant to the resolutions adopted on July 30, 2009, by the board of directors of Fin.Co Capital S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, acting as managing general partner of the Partnership (The General Partner).

A certified true copy of the aforementioned resolutions shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons declared and required the notary to act that:

I. The Partnership was incorporated on 5 October 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 2502 of November 5, 2007, with an initial subscribed share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty (30) class A shares without nominal value subscribed for and fully paid up by the General Partner and one (1) class B share without nominal value subscribed for and fully paid

up by Fin.Co NV, a public limited company, incorporated and organized under the laws of Belgium, having its registered office at Duboisstraat 48, B-2060 Antwerp, Belgium (Fin.Co NV).

Pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg on 18 January 2008 published in the Mémorial C, number 613 of March 12, 2008, the Partnership increased the share capital by a total amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) by the issue of two hundred and seventy (270) new class A shares without nominal value and fully paid up by the General Partner by a contribution in cash of two hundred seventy thousand euro (EUR 270,000.-) and seven hundred and thirty (730) new class B shares without nominal value and fully paid up by Fin.Co NV by a contribution in cash of a subscription price of seven hundred thirty thousand euro (EUR 730,000.-) as capital and five million euro (EUR 5,000,000) as a share premium.

Pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg on 16 April 2008 published in the Mémorial C, number 1312 May 29, 2008, the Partnership increased the share capital by a total amount of EUR 1,010,373.94 (one million ten thousand three hundred and seventy-three euro ninety-four cents) by the issue of 83 (eighty-three) new class B shares without nominal value and fully paid up by Fin.Co NV by a contribution in cash of a subscription price of EUR 83,000.- (eighty-three thousand euro) as capital and EUR 927,373.94- (nine hundred and twenty-seven thousand three hundred and seventy-three euro ninety-four cents) as a share premium.

Pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 22 September 2008 published in the Mémorial C, number 2501 on October 13, 2008, the Partnership increased the share capital by a total amount of forty-one thousand euro (EUR 41,000.00) by the issue of forty-one (41) New Class B Shares without nominal value and fully paid up by Fin.Co NV by a contribution in cash of a subscription price of forty-one thousand euro (EUR 41,000.00) as capital and EUR four hundred fifty-eight thousand one hundred euro and thirty-eight cents (EUR 458,100.38) as a share premium.

Pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 2 april 2009 published in the Mémorial C, number 951 on May 6, 2009, the Partnership increased the share capital by a total amount of six hundred and twenty-four thousand euro (EUR 624,000.00) by the issue of six hundred and twenty-four (624) New Class B Shares without nominal value and fully paid up by Fin.Co NV by a contribution in cash of a subscription price of six hundred and twenty-four thousand euro (EUR 624,000.00) as capital and six million nine hundred seventy-two thousand sixty-four and thirty two cents (EUR 6,972,064.32) as a share premium.

II. Pursuant to Article 7 of the articles of association of the Partnership (the Articles), the Partnership has an authorised fixed capital of three million euro (EUR 3,000,000.-). The General Partner is authorised to issue (i) class A shares as well as (ii) class B shares, with or without share premium, for the purpose of raising the total capital of the Partnership to an amount equal to the authorised capital, in one or several times and at his sole discretion, and to accept the subscription of such shares, without reserving to the existing partners of the Partnership a pre-emptive subscription right on the shares to be issued. Each time the General Partner will proceed to a capital increase within the limit of the authorised capital, the Articles will be modified so as to reflect this capital increase.

III. Pursuant to Article 5.4 of the articles of association of the Partnership (the Articles), at least one tenth of the capital of the Partnership must be issued in the form of class A shares, which will be exclusively held by the General Partner. The balance of the capital of the Partnership will be issued in the form of class B shares, which will be held by the limited partners of the Partnership.

IV. Pursuant to the FIRST RESOLUTION of The Board of Directors of July 30, 2009, the General Partner resolves to increase the share capital of the Partnership by a total amount of thirty-three thousand euro (EUR 33,000.-) by the issue of thirty-three (33) new class B shares without nominal value against the payment of a total subscription price of thirty-three thousand euro (EUR 33,000.-), so as to bring the share capital of the Partnership from its current amount of one million seven hundred seventy-nine thousand euro (EUR 1,779,000.00) to a new total amount of one million eight hundred and twelve thousand euro (EUR 1,812,000.00) represented by three hundred (300) class A shares without nominal value and one thousand five hundred and twelve (1,512) class B shares without nominal value.

V. Pursuant to the SECOND RESOLUTION of The Board of Directors, the General Partner notes that Fin.Co NV has subscribed for thirty-three (33) New Class B Shares without nominal value and has fully paid them up by a contribution in cash of a subscription price of thirty-three thousand euro (EUR 33,000.-) and a share premium of three hundred and sixty-eight thousand seven hundred and fourteen euro and ninety-four cents (EUR 368,714.94).

The above has been evidenced to the Notary by the production of a blocking certificate stating that the amount of four hundred and one thousand seven hundred fourteen euro and ninety-four cents (EUR 401,714.94) has been paid into the account of the Partnership.

VI. Pursuant to the THIRD RESOLUTION the General Partner resolves to approve and authorise the allocation of three hundred and sixty-eight thousand seven hundred and fourteen euro and ninety-four cents (EUR 368,714.94) paid as issue premium in respect of the subscription for the B shares has been allocated to the share premium account opened in respect of the class B, so that the balance of such account amounts to thirteen million seven hundred and twenty-six thousand two hundred fifty-three euro and fifty-eight cents (EUR 13,726,253.58).

VII. Pursuant to the FOURTH RESOLUTION of the said Board of Directors, the General Partner as a result of the above resolutions, resolves to proceed with the amendment of article 5.2 of the Articles, to read henceforth as follows:



" 5.2. The Partnership has a subscribed capital of one million eight hundred and twelve thousand euro (EUR 1,812,000.00), represented by three hundred (300) Class A Shares and one thousand five hundred and twelve (1,512) Class B Shares, i.e. a total of one thousand eight hundred and twelve (1,812) Shares without nominal value."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,700.- (one thousand seven hundred euro).

WHEREOF, the present deed was drawn-up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in the case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

#### **ONT COMPARU:**

- Monsieur Hubert Plouvier, administrateur, demeurant à Koningin Astridlaan 41, B-2950 Kapellen (Belgique),
- Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès,

agissant en qualité de mandataires de Fin.Co Capital Partners (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous forme d'une société en commandite par actions, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant la siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.792 (la Société), conformément aux résolutions adoptées le 30 juillet 2009 par le conseil d'administration de Fin.Co Capital S.A., une société anonyme, constitué et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 123, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, agissant en qualité d'associé gérant commandité de la Société (l'Associé Commandité).

Une copie certifiée conforme des résolutions mentionnées ci-dessus restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré et ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 Octobre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2502 du 5 novembre 2007, avec un capital initial souscrit de trente et un mille euros (31.000,-) représenté par trente (30) actions de classe A, sans valeur nominale, souscrites et entièrement libérées par l'Associé-Gérant Commandité et (1) une action de classe B, sans valeur nominale, souscrite et entièrement libérée par Fin.Co N.V., une société anonyme, constituée et organisée selon les lois de Belgique, ayant son siège social à Duboisstraat 48, B-2060 Antwerpen, Belgique (Fin.Co NV).

Conformément à un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, numéro 613 du mars 2008, la Société a augmenté le capital social à concurrence d'un montant total d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par l'émission de deux cent soixante-dix (270) nouvelles Actions de classe A, sans valeur nominale, souscrites et entièrement libérées par l'Associé Commandité moyennant versement en espèces de deux cent soixante-dix mille euros (EUR 270.000,-) et sept cent trente (730) nouvelles Actions de Class B, sans valeur nominale, souscrites et entièrement libérées par Fin.Co NV, moyennant versement en espèces de sept cent trente mille euros (EUR 730.000,-) alloués au capital social et cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) comme prime d'émission.

Conformément à un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial C, numéro 1612 du 28 mai 2008, la Société a augmenté le capital social à concurrence d'un montant total d'un million dix mille trois cent soixante-treize euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 1.010.373,94) par l'émission de quatre-vingt-trois (83) Actions nouvelles de Class B sans valeur nominale moyennant versement en espèces de quatre-vingt-trois mille euros (EUR 83.000,-) alloués au capital social et neuf cent vingt-sept mille trois cent soixante-treize euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 927.373,94), comme prime d'émission.

Conformément à un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2501 du 13 octobre 2008, la Société a augmenté le capital social à concurrence d'un montant total d'un quarante et un mille euros (41.000,-) par l'émission de quarante et une (41) nouvelles Actions de Classe B sans valeur nominale moyennant versement en espèces de quarante et un mille euros (41.000,-) alloués au capital social et quatre cent cinquante-huit mille cent euros et trente-huit centimes (EUR 458.100,38,-), comme prime d'émission.

Conformément à un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 2009, publié au Mémorial C, numéro 951 du 6 mai 2009, la Société a augmenté le capital social à concurrence d'un montant total de six cent vingt-quatre mille euros (EUR 624.000,-) par l'émission de six cent vingt-quatre (624) nouvelles Actions



de Classe B sans valeur nominale moyennant versement en espèces de six cent vingt-quatre mille euros (624.000,-) alloués au capital social et six millions neuf cent soixante-douze mille soixante-quatre euros trente-deux centimes (6.972.064,32,- EUR) comme prime d'émission.

II. Conformément à l'article 7 des Statuts, la Société a un capital fixe et autorisé de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-). L'Associé Commandité est autorisé à émettre (i) des Actions de la classe A, ainsi que (ii) des Actions de Classe B, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société à un montant égal au capital autorisé et ce, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion, et à accepter la souscription de telles Actions et sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Chaque fois que l'Associé Commandité procédera à une augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé, les Statuts seront modifiés de manière à refléter cette augmentation de capital.

III. Conformément à l'article 5.4. des Statuts, un dixième au moins du capital de la Société sera émis sous la forme d'Actions de la classe A, qui seront détenues exclusivement par l'Associé Commandité. Le solde du capital de la Société sera émis sous la forme d'Actions de Classe B, qui seront détenues par les actionnaires commanditaires de la Société.

IV. Conformément à la PREMIERE RESOLUTION du Conseil d'Administration du 2 avril 2009, l'Associé Commandité a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) par l'émission de trente-trois (33) nouvelles Actions de Classe B sans valeur nominale contre paiement d'un prix total de souscription de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million sept cent soixante-dix-neuf mille euros (EUR 1.779.000,-) à un nouveau montant total d'un million huit cent douze mille euros (EUR 1.812.000,-) représenté par trois cents (300) Actions de Classe A sans valeur nominale et mille cinq cent douze (1.512) Actions de Classe B sans valeur nominale.

V. Conformément à la DEUXIEME RESOLUTION dudit Conseil d'Administration, l'Associé Commandité note que Fin.Co NV a souscrit trente-trois (33) nouvelles Actions de Classe B sans valeur nominale et les a libéré moyennant versement en espèces d'un montant de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) et d'une prime d'émission de trois cent soixante-huit mille sept cent quatorze euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 368.714,94,-).

Le montant de quatre cent un mille sept cent quatorze euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 401.714,94,-) a été mis à la disposition de la société; la preuve en a été fournie au notaire instrumentaire par un certificat bancaire.

VI. Conformément à la TROISIEME RESOLUTION dudit Conseil d'Administration, l'Associé Commandité a décidé d'approuver et d'autoriser que le montant de trois cent soixante-huit mille sept cent quatorze euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 368.714,94) payé à titre de prime d'émission en relation avec les Actions de Classe B, a été versé sur le compte de prime d'émission ouvert au nom des Actions de Classe B, de sorte que le solde de ce compte augmente à treize millions sept cent vingt-six mille deux cent cinquante-trois euros et cinquante-huit centimes (13.726.253,58,- EUR).

VII. Conformément à la QUATRIEME RESOLUTION dudit Conseil d'Administration, l'Associé Commandité a en outre décidé qu'en conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5.2 des Statuts est modifié comme suit:

" 5.2. La Société a un capital souscrit d'un million huit cent douze mille euros (EUR 1.812.000,-) représenté par trois cents (300) Actions de Classe A et mille cinq cent douze (1.512) actions de Classe B, soit un total de mille huit cent douze (1.812) actions sans désignation de valeur nominale."

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 1.700,- (mille sept cents euros).

DONT ACTE, passé en Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate aue sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. PLOUVIER, B. ZECH et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/31138. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009112798/195.

(090135728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**Newpak S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 54.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009112774/10.

(090135491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**Holleur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 38.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009112773/10.

(090135492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**TCC Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 135.531.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 31 juillet 2009*

1. Le mandat des gérants de la Société est renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société en relation avec les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Gérant B,
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Gérant B,
- Monsieur Mario Raul LEITE SANTOS, demeurant 98, Avenida 24 de Julho, P-1200-870 Lisbonne, Gérant A,
- Monsieur Manuel Cardoso PINTO MARTHA, demeurant 98, Avenida 24 de Julho, P-1200-870 Lisbonne, Gérant A,
- Monsieur Manuel Carlos DE CARVALHO FERNANDES, demeurant 98, Avenida 24 de Julho, P-1200-870 Lisbonne, Gérant A,
- Monsieur Joao Manuel MORA DE IBERECO NOGUEIRA, demeurant 98, Avenida 24 de Julho, P-1200-870 Lisbonne, Gérant A,
- Monsieur Vitor Manuel FARINHA NUNES, demeurant 98, Avenida 24 de Julho, P-1200-870 Lisbonne, Gérant A.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise de la Société, KPMG Audit, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590 est renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société en relation avec les comptes au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112813/27.

(090135306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

**Luximo (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.800.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 124.733.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The Aktiengesellschaft TheFund AG, incorporated under the laws of the Principality of Liechtenstein, with registered office at Fürst-Franz-Josef-Straße 13, FL-9490 Vaduz, Principality of Liechtenstein, acting in its capacity as Fund Management Comp. of the investment fund European Property Fund, constituted under the form of a collective trust (Kollektivtreuhänderschaft) under the laws of the Principality of Liechtenstein, registered with the Finanzmarktaufsicht Liechtenstein under the Valorenummer 2263434, ISIN LI0022634344,

duly represented by Pierre METZLER, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Vaduz, on June 17<sup>th</sup> 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned European Property Fund is the sole shareholder of the company Luximo (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 124733, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas, known as Tom METZLER, notary public residing professionally in Luxembourg, on March 2<sup>nd</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 770 dated May 3<sup>rd</sup>, 2007 (hereinafter referred to as the "Company"). The articles of association of the Company have been amended by notarial deed of April 23<sup>rd</sup>, 2008, received by Maître Jean SECKLER notary public residing in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1345 dated June 2<sup>nd</sup>, 2008, then by notarial deed of July 30<sup>th</sup> 2008, received by Maître Jean SECKLER, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2175 dated September 6<sup>th</sup>, 2008, then by notarial deed of November 7<sup>th</sup>, 2008, received by Maître Jean SECKLER, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 93 dated January 15<sup>th</sup>, 2009 and lastly by notarial deed of June 5<sup>th</sup>, 2009, received by Maître Jean SECKLER, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole member resolves to increase the capital of the Company by an amount of one million seven hundred thousand euros (EUR 1,700,000) in order to bring it from its present amount of eight million one hundred thousand euros (EUR 8,100,000) represented by eight million one hundred thousand (8,100,000) units with a par value of one euro (EUR 1) each, to the amount of nine million eight hundred thousand euros (EUR 9,800,000) represented by nine million eight hundred thousand (9,800,000) units with a par value of one euro (EUR 1) each.

#### *Second resolution*

The sole member resolves to issue one million seven hundred thousand (1,700,000) new units with a par value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the eight million one hundred thousand (8,100,000) existing units.

The sole member declares to subscribe to the one million seven hundred thousand (1,700,000) new units with a par value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing ones, for an aggregate value of one million seven hundred thousand euros (EUR 1,700,000) and to pay in full for such new units by a contribution in cash amounting to one million seven hundred thousand euros (EUR 1,700,000).

It results from a bank certificate that the amount of one million seven hundred thousand euros (EUR 1,700,000) is at the Company's disposal.

The sole member of the Company formally acknowledges the availability of the amount of one million seven hundred thousand euros (EUR 1,700,000) to the Company.

#### *Third resolution*

The sole member resolves to amend Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolved capital increase.

Consequently, Article 5 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

"The subscribed capital is set at EUR 9,800,000 (nine million eight hundred thousand euros) represented by 9,800,000 (nine million eight hundred thousand) units with a par value of EUR 1 (one euro) each, which have been fully subscribed and paid in."

#### *Fourth resolution*

The sole member resolves to empower any one manager of the Company, with single signatory power, to carry out any necessary formality in relation to the above resolutions.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 2,700,- (two thousand seven hundred euros) .

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the law firm Wildgen, avocats à la cour, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Es folgt die deutsche Fassung:**

Im Jahre zweitausendundneun, am achtzehnten Juni,

Vor Uns Maître Carlo Wersandt, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die liechtensteinische Aktiengesellschaft TheFund AG, nach den Rechtsvorschriften des Fürstentums Liechtenstein gegründet, mit Sitz in der Fürst-Franz-Josef-Straße 13, FL-9490 Vaduz, Fürstentum Liechtenstein, handelnd in ihrer Eigenschaft als Fund Management Comp. des Investmentfonds European Property Fund, in der Rechtsform einer Kollektivtreuhänderschaft nach den Gesetzen des Fürstentums Liechtenstein errichtet, bei der Finanzmarktaufsicht Liechtenstein registriert unter der Valorenummer 2263434, ISIN LI0022634344,

ordnungsgemäß vertreten durch Pierre Metzler, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt in Vaduz, am 17. Juni 2009.

Die vorbezeichnete Vollmacht wird, nachdem sie von der erschienenen Person und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet worden ist, dieser notariellen Urkunde beigefügt bleiben und zeitgleich mit dieser den für die Eintragung zuständigen Behörden übermittelt werden.

Der zuvor bezeichnete European Property Fund ist Alleingesellschafter der Gesellschaft Luximo (Luxembourg) S.à r.l., mit Sitz in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse, beim Registre de Commerce et des Sociétés von Luxemburg unter der Nummer B 124733 eingetragen, gegründet durch notarielle Urkunde vor Maître Léon Thomas, bekannt als Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 2. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 770 mit Datum vom 3. Mai 2007 (nachfolgend als die "Gesellschaft" bezeichnet). Die Satzung der Gesellschaft wurde durch Urkunde vom 23. April 2008 von Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglinster, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1345 vom 2. Juni 2008, durch Urkunde vom 30. Juli 2008 von Maître Jean SECKLER, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2175 vom 6. September 2008, durch Urkunde vom 7. November 2008 von Maître Jean SECKLER, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 93 vom 15. Januar 2009 und zuletzt durch Urkunde vom 5. Juni 2009 von Maître Jean SECKLER, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations abgeändert.

Diese erschienene Partei, wie oben angegeben vertreten, hat in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der Gesellschaft den unterzeichneten Notar gebeten, die folgenden Beschlüsse festzuhalten:

#### *Erster Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt, das Kapital der Gesellschaft um den Betrag von einer Million siebenhunderttausend Euro (EUR 1.700.000,-) zu erhöhen, um es von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von acht Millionen einhunderttausend Euro (EUR 8.100.000,-), dargestellt durch acht Millionen einhunderttausend (8.100.000) Geschäftsanteile zu einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), auf einen Betrag in Höhe von neun Millionen achthunderttausend Euro (EUR 9.800.000,-) dargestellt durch neun Millionen achthunderttausend (9.800.000) Geschäftsanteile zu einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), anzuheben.

#### *Zweiter Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt, eine Million siebenhunderttausend (1.700.000) neue Geschäftsanteile zu einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) auszugeben, die dieselben Rechte und Pflichten wie die acht Millionen einhunderttausend (8.100.000) bestehenden Geschäftsanteile besitzen.

Der Alleingesellschafter erklärt, eine Million siebenhunderttausend (1.700.000) neue Geschäftsanteile zu einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), die dieselben Rechte und Pflichten wie die acht Millionen einhunderttausend (8.100.000) bestehenden Geschäftsanteile besitzen, in einem Gesamtwert von einer Million siebenhunderttausend Euro (EUR 1.700.000,-) zu zeichnen und diese neuen Geschäftsanteile im Wege einer Bareinlage in Höhe von einer Million siebenhunderttausend Euro (EUR 1.700.000,-) vollständig einzuzahlen.

Aus der Bescheinigung der Bank folgt, dass der Betrag von einer Million siebenhunderttausend Euro (EUR 1.700.000,-) zur Verfügung der Gesellschaft steht.

Der Alleingesellschafter der Gesellschaft erkennt die Verfügbarkeit des Betrages von einer Million siebenhunderttausend Euro (EUR 1.700.000,-) für die Gesellschaft förmlich an.

*Dritter Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt, Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft so zu ändern, dass er die beschlossene Kapitalerhöhung wiedergibt.

Infolgedessen wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft durch den folgenden Text ersetzt:

"Das Kapital beträgt EUR 9.800.000,- (neun Millionen achthunderttausend Euro), zerlegt in 9.800.000 (neun Millionen achthunderttausend) Geschäftsanteile zu einem Nennwert von je EUR 1,- (einem Euro) welche vollständig gezeichnet und eingezahlt worden sind."

*Vierter Beschluss*

Der Alleingesellschafter beschließt, jeden Geschäftsführer der Gesellschaft zu ermächtigen, mit seiner alleinigen Unterschrift alle notwendigen Formalitäten bezüglich der obigen Beschlüsse zu erledigen.

*Kosten*

Die von der Gesellschaft getragenen Kosten, Aufwendungen, Gebühren und Auslagen jeder Art, die aus dem soeben Festgehaltenen erwachsen, werden auf etwa EUR 2.700,- (zweitausendsiebenhundert Euro) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Bitte der oben erschienenen und ordnungsgemäß vertretenen Partei in der englischen Sprache abgefasst ist, und dass dieser Fassung eine deutsche Fassung folgt. Auf Bitte derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Sprachfassung ist die englische Sprachfassung maßgeblich.

Die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxemburg aufgenommen, in der Kanzlei Wildgen avocats à la cour, an dem eingangs genannten Tage.

Nachdem die vorliegende notarielle Urkunde dem Bevollmächtigten, handelnd wie oben angegeben, vorgelesen worden ist, hat er dieses Original zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: Pierre Metzler, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2009. LAC/2009/24062. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

- Für gleichlautende Kopie - Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. August 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112803/146.

(090135821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**Messageries du Livre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2411 Luxembourg, 5, rue Frédérique Guillaume Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 53.763.

—  
EXTRAIT

En date du 27 juillet 2009, les constats et décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale des associés de la Société:

- 1) Les associés ont constaté la démission de M. Jacques Funck prenant effet au 31 juillet 2009.
- 2) Le mandat de gérant des personnes suivantes a été prolongé:
  - Le mandat de gérant de M. Kaspar Niklaus a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2010.
  - Le mandat de gérant de M. Christian Schock a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2010.
- 3) Monsieur Georg Matiaska né le 16 décembre 1968, à Liestal Suisse, demeurant à Breitmattboden 34, 5073 Gipf-Oberfrick, Suisse a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée expirant à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2010.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Kaspar Niklaus
- Monsieur Christian Schock
- Monsieur Georg Matiaska

*Pour la Société*

Signatures

Référence de publication: 2009112893/23.

(090134958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

**LBO Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 114.474.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Contern le 3 avril 2008, que les mandats des administrateurs ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social au 31 décembre 2008.

Il résulte également de ce procès-verbal que la personne morale suivante a été nommée commissaire avec effet au 3 avril 2008 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant au 31 décembre 2008:

- Zentric S. à r.l., domiciliée 17, Bld Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 94.346

Robert Dennewald, administrateur

Victor Elvinger, administrateur

Marc Assa, administrateur

Norbert Becker, administrateur

Fernand Lamesch, administrateur

Contern, le 9 juillet 2009.

*Pour la société LBO Investments S.A.*

Robert DENNEWALD

Référence de publication: 2009112919/22.

(090135308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Dominion Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.340.

—  
*Extrait de résolution de l'actionnaire unique de la société prises en date du 11 août 2009**Résolution unique*

L'Actionnaire Unique accepte la démission de Madame Françoise Leclerq en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2009112824/14.

(090135252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**New Media Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 118.134.

—  
*Extrait du procès-verbal  
de l'Assemblée Générale extraordinaire du 8 avril 2009*

L'an deux mil neuf, le mercredi 8 avril, à 10.15 heures, les actionnaires de la société anonyme New Media Lux, au capital social de 1.000.000 euros, divisé en 1.000 actions d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du président du conseil d'administration.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque actionnaire présent ou représenté à l'assemblée. L'assemblée est présidée par Monsieur Charles RUPPERT.

Monsieur Antoine RUPPERT accepte la fonction de scrutateur, Madame Géraldine WEBER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire. Le tout conformément aux statuts.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte et paraphée «ne varietur» par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés et possédant 1.000 parts sociales, soit la totalité des actions, se sont régulièrement constitués en assemblée générale et peuvent valablement délibérer.



88342

*Première résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer M. Charles RUPPERT, président du Conseil d'administration, demeurant 59, rue des Romains à L-5433 Niederdonven, administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate et approuve la démission de Monsieur Bob HOCHMUTH, demeurant 13, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué.

*Compte rendu de la séance du Conseil d'administration  
du 8 avril 2009*

Le Conseil d'administration, dûment autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de ce jour, nomme Monsieur Charles RUPPERT, demeurant 59, rue des Romains à L-5433 Niederdonven, administrateur délégué. Le mandat de Monsieur Charles RUPPERT expirera immédiatement après l'assemblée générale de 2014, statuant sur les comptes de 2013.

*Extrait du procès-verbal  
de l'Assemblée Générale ordinaire du 14 juillet 2009*

L'an deux mil neuf, le 14 juillet à 10.00 heures, les actionnaires de la société anonyme New Media Lux, au capital social de 1.000.000 euros, divisé en 1.000 actions d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président du conseil d'administration.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque actionnaire présent ou représenté à l'assemblée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Charles RUPPERT.

Monsieur Antoine RUPPERT accepte la fonction de scrutateur, Madame Géraldine WEBER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire. Le tout conformément aux statuts.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte et paraphée «ne varietur» par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés et possédant 1.000 parts sociales, soit la totalité des actions, se sont régulièrement constitués en assemblée générale et peuvent valablement délibérer.

*Résolution*

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer comme commissaire aux comptes pour l'année 2009 la société Grant Thornton Lux Audit S.A., sise 83, Pafeburch à L-8308 Capellen, en remplacement de la société Audix S.A., sise 57, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, dont le mandat est venu à échéance lors de la présente assemblée générale ordinaire. Le mandat de la société Grant Thornton Lux Audit S.A. expirera immédiatement après l'assemblée générale de 2010, statuant sur les comptes de 2009.

Howald, le 10 août 2009.

Pour extraits conformes

Charles RUPPERT

*Président du Conseil d'administration, Administrateur délégué*

Référence de publication: 2009112719/53.

(090135196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

**Anfield1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.327.

*Extrait des résolutions  
de l'Associé Unique prises en date du 9 juillet 2009*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Mike PASHLEY de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 9 juillet 2009;

- de nommer:

\* Monsieur Luke HAMILL, né le 16 janvier 1978 à Margate, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 9 juillet 2009 et pour une durée indéterminée.



Luxembourg, le 25 août 2009.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009112958/19.

(090134855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Rugo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.062.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Grevenmacher le 13 juin 2009*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

*Composition du Conseil d'Administration*

Monsieur Jos HEIN, Président du Conseil, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 1

Madame Henriette HEIN-LIES, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 1

Madame Betty NAGORNOFF-HEIN, demeurant à L-6794 Grevenmacher, rte du Vin, 10

Madame Maggy HEIN, demeurant à L-7263 Helmsange, rue de la Libération, 19

Monsieur Mike HEIN, demeurant à L-6660, Born, Schlassstrooss 8

Monsieur Carlo HEIN, demeurant à L-6690 Moersdorf, An Ausselt, 3

*Commissaire aux Comptes*

LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL ayant son siège social à L-2763 LUXEMBOURG, rue Ste Zithe, 12.

Signature.

Référence de publication: 2009113153/20.

(090135673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**Becolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6660 Born, 1, Schlassstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.323.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Grevenmacher le 13 juin 2009*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

*Composition du Conseil d'Administration*

Monsieur Jos HEIN, Président du Conseil, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 1

Madame Henriette HEIN-LIES, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss 1

Madame Betty NAGORNOFF-HEIN, demeurant à L-6794 Grevenmacher, rte du Vin, 10

Madame Maggy HEIN, demeurant à L-7263 Helmsange, rue de la Libération, 19

Monsieur Mike HEIN, demeurant à L-6660, Born, Schlassstrooss 8

Monsieur Carlo HEIN, demeurant à L-6690 Moersdorf, An Ausselt, 3

*Commissaire aux Comptes*

LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL ayant son siège social à L-2763 LUXEMBOURG, rue Ste Zithe, 12.

Signature.

Référence de publication: 2009113154/20.

(090135683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**Victoria Quarter (Lux), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 188.220,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.646.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 août 2009*

Est nommée réviseur d'entreprises pour une durée indéterminée:

- MAZARS, 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en remplacement de KPMG Audit.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009113135/14.

(090135644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**Laureena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 64.295.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration (le «Conseil») de la Société en date du 20 juillet 2009 que Monsieur Fausto Ortelli a été nommé président du Conseil pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009113130/14.

(090135738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**Société d'Investissement de Howald S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.723.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 14 août 2009*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 14 août 2009 que:

- Monsieur Rogier Boudewijn ALBRECHT a été révoqué de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2009;

- Monsieur Frank Klaus LÖHRIG, né le 12.03.1964 à Gladbeck, Allemagne, résidant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2009, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 29 mars 2011.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Jobst BECKMANN;

Jan Baldem MENNICKEN;

Frank Klaus LÖHRIG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113133/20.

(090135646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

---

**Euramyl S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 20.815.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 août 2009*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Matthew Elias TRILLING, directeur de société, demeurant au 75, Arboretumlaan, B-3080 Tervuren;

- Monsieur Vincent POTTIER, directeur de société, demeurant au 12, rue du Bois, F-80540 Clairly Saulchoix;

- Madame Alena KACELOVA, directeur de société, demeurant à Svepomoc I 1720/33, Prerov I-Mesto, Prerov, République tchèque.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009113129/20.

(090135649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**Ingénieurs-Conseils en Bâtiments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4818 Rodange, 8, avenue Docteur Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 114.650.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 20 mai 2009 que Monsieur Pascal Cravatte demeurant professionnellement à L-4818 Rodange, 8 avenue du Docteur Gaasch, a cédé 35 parts sociales qu'il détenait dans la société I.C.B. S. à r.l., ayant son siège social au 8 avenue du Docteur Gaasch à L-4818 Rodange, respectivement 18 parts à Monsieur François Kaiser demeurant 31 rue Flaya à B-5330 Yvoir, 7 parts à Monsieur Gregory Colinet demeurant 1 rue de Huy à B-4983 Basse Bodeux et 10 parts à un nouvel associé, Monsieur Thibaut Poncin demeurant 37A, rue Laiche B-6824 Chassepierre.

Ces cessions de parts ont été acceptées par l'assemblée générale, ainsi que notifiées et acceptées par la société I.C.B. S. à r.l. le 20 mai 2009 conformément aux statuts, à l'article 1690 du Code Civil et à la loi sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société I.C.B. S. à r.l. est détenu comme suit:

Pascal CRAVATTE .....	40 parts sociales
François KAISER .....	40 parts sociales
Gregory COLINET .....	10 parts sociales
Thibaut PONCIN .....	10 parts sociales
Total .....	100 parts sociales

Le 26 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009113136/26.

(090135641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

**Candy Securities S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2542 Luxembourg, 26, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 147.861.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty ninth day of July

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the followings:

1) Mr Ammar DABBOUR, employee, born in Saint-Mard (Belgium) on the 16<sup>th</sup> of June 1976, residing in B-6760 Virton (Belgium), 4B3,Rue des Récollets;

2) Mr Germain GAUTHIER, employee, born in Paris (France) on the 19<sup>th</sup> of January 1967, residing in F-92200 Neuilly sur Seine (France), 9, Rue des Chartres, here represented by Mr Ammar DABBOUR, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have requested the notary to draw-up the following articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which they declare to establish as follows:

**Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Form, Corporate name.** A Luxembourg public limited company ("société anonyme") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation as

amended from time to time (the "Securitisation Law") and that is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the "Articles").

The Company exists under the firm name of "Candy Securities S.A."

**2. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

**3. Corporate object.** The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transaction as permitted under the Securitisation Law. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the existing of future risk relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, the claims, receivables and/or other assets, by guaranteeing liabilities or commitments of third parties or by binding itself by any other means.

The Company may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may, for securitisation purposes, further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may borrow in any form permitted by the Securitisation Law. It may issue notes, bonds, warrants, certificates and any kind of debt, instruments and securities within or outside of an issue programme. The Company may for securitisation purposes and within the limits permitted by the securitisation law lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company or third person.

In accordance with and to the extent permitted by the Securitisation Law, it may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets, unless permitted by the Securitisation Law.

The Company may enter into, execute and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending, and similar transactions for the purpose of a securitisation.

The Company may (but is not obliged to) generally employ any techniques and instruments relating to investments in order to gain exposure to these investments or for the purpose of their efficient management.

The Company may, in accordance with Article 61 of the Securitisation Law, sell all or part of its assets, in accordance with the conditions as determined by the Director or the Board of Directors.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumeration objects.

In accordance with the Securitisation Law, the Director, or as the case may be the Board of Directors, is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate. In such case, the rights of the investors and of the creditors are limited to the assets related to each compartment and such assets are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that relevant compartment. For the purpose of the foregoing, each compartment shall be treated as a separate entity and the shareholder of a compartment is not entitled to request the conversion of its shares into the shares relating to another compartment.

**4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders.

## Chapter II. Share capital, Shares

**5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a prorata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**6. Form of the shares.** The shares may be issued in registered or bearer form at the request of the sole shareholder and subject to legal conditions. Bearer shares may, at any time, at the request of the holder thereof, be converted into registered shares. Registered shares may not be converted into bearer shares. A conversion of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificate and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such conversion. The Director or the Board of Directors as the case may be may charge the costs of any such conversion to the shareholder requesting the conversion.

A register of registered shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"). Holders of shares in registered form may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of registered shares which shall be signed by two directors.

Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Transfer of registered shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by the Director or by one or more members of the Board of Directors of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Director or the the Board of Directors .

Transfers of bearer shares shall be effected by mere delivery.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

The shares are freely transferable.

**7. Modification of capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

The Company may further issue securities of any kind the value or the yield of which is limited to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares or certain other conditions.

### Chapter III. Bonds, Notes and Other debts instruments

**8. Registered or bearer Form.** The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

### Chapter IV. Directors, Board of directors, Independent auditors

**9. Board of directors.** In the event the Company is composed of a single shareholder, the latest may appoint only one Director (the "Director"). When the Company is composed of several shareholders, it shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration, the duration of their mandate for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They may be reelected, and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it shall designate a natural person to exercise its functions and act on the name and behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

The Director(s) shall not disclose, even after the term of their mandate, information on the Company made available to them, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in public interest.

**10. Meetings of the board of directors.** The Board of Directors may elect a chairman from among its members. The first chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as

his proxy. A Director may also appoint by phone another Director to represent him to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors or by the Director, as the case may be.

**11. General Powers of the board of directors.** The Director, or as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Director, or as the case may be, the Board of Directors.

The Director, or as the case may be, the Board of Directors is authorised to establish one or various compartments, each of which corresponding to a distinct part of the Company's estate ("patrimoine").

**12. Delegation of powers.** The Director, or as the case may be, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Director, or as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or as the case may be, the Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoints and dismisses all officers and employees and fix their emoluments.

When the Company is composed of a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

**13. Representation of the company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Director or, when a Board of Directors has been appointed, by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

**14. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company have a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

However, when the Company is composed of a single Director, transactions in which the Director has a personal interest shall be recorded in the decisions register.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.



**15. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the Board of Directors and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

#### Chapter V. General meeting of shareholders

**16. Powers of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the broadest powers to adopt and ratify any action relating to the Company. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. In such case, the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

**17. Annual general meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of the month of June of each year at 3,00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**18. Other general meetings.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within a one month period of receipt of such request in writing, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten percent (10%) threshold.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Director or as the case may be, the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**19. Procedure, Vote.** The sole shareholder, or as the case may be, the shareholders will meet upon, as directed by the Director, or as the case may be, by the Board of Directors or the auditors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Shareholders representing at least one tenth of the Company's capital may request in writing that additional items be indicated on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Except as otherwise required by law or by the present Articles, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

The general meeting of shareholders shall not validly deliberate on proposed amendments of the Articles unless at least one half of the capital is represented and resolutions related therewith, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of votes validly cast, exclusive of abstention, shares in respect of which the shareholder has not taken account of in the vote and blank and spoiled ballot papers.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the sole Director, or in the event the Company is managed by a Board of Directors, by any two members of the Board of Directors.

#### Chapter VI. Financial year, Distribution of profits

**20. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of December the same year. The Director, or as the case may be, the Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**21. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or



to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

The Director, or as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Director, or as the case may be, the Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VII. Dissolution, Liquidation of the company**

**22. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation, such appointment being subject, as the case may be, to the approval of the Luxembourg supervisory authority.

As long as one compartment is outstanding, the Company can not be liquidated.

#### **Chapter VIII. Limited recourse and Non petition**

**23. Limited recourse.** Claims against the Company of holders of debt securities issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company. Claims of holders of debt securities issued by the Company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

**24. Non petition.** No holder of any debt securities issued by the Company or any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

#### **Chapter IX. Compartments**

**25. Creation of compartments.** The Director or the Board of Directors, as the case may be, may establish one or more compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the issued securities relating to such compartments or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the securities issued in respect of, and the specific objects of each compartment shall be determined by the Director or the Board of Directors, as the case may be, or by the general meeting of shareholders. Each holder of securities issued with respect to a specific compartment shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms applicable to these securities (and the Articles) by subscribing to these securities.

The Company may, in relation to any compartment issue one or more type of securities and may enter into any type of agreements relating to such securities and for the purpose of securitising the assets attributable or allocated to such compartment.

**26. Segregation of compartments.** Each compartment shall correspond to a distinct and segregated part of the Company's assets and liabilities, and (i) the rights of investor(s) in a compartment are limited to the assets of such compartment and (ii) the assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of the creditors or investor(s) whose claims have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of this compartment. In the relationship between the investors in a compartment, each compartment is deemed to be a separate entity.

Subject to any particular right or limitation for the time being attached to any securities issued by the compartment, if a compartment is liquidated, its assets shall be applied in accordance to the priority of payment arrangements as determined by the conditions of such issuance, as the case may be, applicable to such securities.

If the realised net assets of any compartment are insufficient to pay any amounts otherwise payable on the relevant securities issued by the compartment in full, the relevant holders of securities shall have no claim against the Company for or in respect of any shortfall and shall have no claim against any other compartment or any other assets of the Company.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall, unless otherwise determined by the Director, or as the case may be, the Board of Directors, be general liabilities of the Company and shall, unless the conditions of the issuance provide otherwise, not be payable out of the assets of any compartment.

**27. Accounting records of compartments.** The Director, or as the case may be, the Board of Directors shall establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of the investor of each compartment and such accounting records shall be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

In case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular compartment, such asset or liability shall be allocated to all the compartments pro rata to the aggregate value of the securities issued with respect to such compartments or in such other manner as properly determined by the Director, or as the

case may be, the Board of Directors acting in good faith, provided that such liabilities shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole.

Aggregated accounts of the Company, including all compartments, shall be expressed in euro. The reference currencies of the compartments may be in different denominations.

Profits accrued by the Company in respect of a compartment shall result in an immediate and irrevocable commitment and booked accordingly, regardless of the actual date of payment of dividends or redemption amounts to such holders out of these profits or the accounting of such profits into a reserve account.

**28. Liquidation of compartments.** Unless otherwise determined in the terms of the securities relating to a compartment, the Director, or as the case may be, the Director, or as the case may be, the Board of Directors may at any time liquidate any single compartment. The liquidation of a compartment will not affect the status of any other compartment nor of the Company in general.

## Chapter X. Applicable law

**29. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law as well as the Securitisation Law.

### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital (EUR)	Amount paid-in (EUR)
Ammar DABBOUR . . . . .	27,900	27,900	27,900
Germain GAUTHIER . . . . .	3,100	3,100	3,100
Total: . . . . .	31,000	31,000.-	31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the Companies Law have been observed.

### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Companies Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand five hundred Euros.

### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of the month of December 2009.

### *Extraordinary general meeting of shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of Directors is set at three (3). Are appointed as Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2012:

- Mr Germain GAUTHIER, born in Paris (France) on the 19<sup>th</sup> of January 1967, residing in F-92200 Neuilly sur Seine (France), 9, Rue des Chartres

- Mr Ammar DABBOUR born in Saint-Mard (Belgium) on the 16<sup>th</sup> of June 1976, residing in B-6760 Virton (Belgium), 4B3,Rue des Récollets

- Mr Michel VERLAINE, born in Luxembourg on the 29<sup>th</sup> of June 1972, residing in L-7473 Schoenfels, 2, Rue Hansen.

2. The registered office of the Company shall be in L-2542 Luxembourg, 26, Rue des Sources.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity are known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) Monsieur Ammar DABBOUR, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique) le 16 juin 1976, demeurant à B-6760 Virton (Belgique), 4B3, Rue des Récollets;

2) Monsieur Germain GAUTHIER employé privé, né à Paris (France) le 19 janvier 1967, demeurant à F- 92200 Neuilly sur Seine (France), 9, Rue des Chartres, ici représenté par Monsieur ammarr DABBOUR, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants constitutifs d'une société anonyme (la "Société") qu'ils déclarent former comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**1. Forme, Dénomination Sociale.** Une société anonyme luxembourgeoise qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les "Statuts"), ayant le statut d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative aux titrisations, telle que modifiée (la "Loi sur la Titrisation").

La Société adopte la dénomination "CANDY SECURITIES S.A."

**2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social statutaire.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision de l'Administrateur, ou le cas échéant, du Conseil d'Administration.

**3. Objet social.** Dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation, l'objet social de la Société est de conclure, et réaliser toute opération de titrisation ainsi que de servir de véhicule pour de telles opérations de titrisation. À cet effet, la Société pourra, entre autre, acquérir ou assumer, soit directement soit par le biais d'une autre entité ou par tout autre véhicule, le risque existant ou future lié à la détention ou à la propriété de créances, valeurs et/ou autres biens ou actifs, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, et/ou les risques liés aux dettes ou aux engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités entreprises par des tiers, en émettant des titres dont la valeur ou le rendement se rapporte aux dits risques.

La Société pourra assumer ou prendre ces risques en procédant à l'acquisition, par tout moyen, des créances, et/ou des actifs, en garantissant les dettes ou les engagements ou en se liant elle-même par d'autres moyens.

La Société pourra procéder à (i) l'acquisition, la détention et l'aliénation, sous quelque forme que ce soit et par tout moyen, directement ou indirectement, de participations, de droits, d'obligations et d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, à (ii) l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que transfert par vente, échange, ou par tout autre moyen, d'actions, d'obligations, d'effets et d'autres valeurs mobilières ou d'instruments financiers de quelque sorte que ce soit, et de contrats s'y rapportant, ainsi qu'à (iii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille (y compris entre autres les actifs auquel les points (i) et (ii) ci-dessus font référence). La Société pourra, à des fins de titrisation, en outre acquérir, détenir et disposer de participation dans des sociétés de personnes, des sociétés en commandite, des trust, fonds et autre entités.

La Société pourra effectuer des emprunts sous quelque forme que ce soit dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation. Elle pourra, émettre des obligations, warrants, certificats, instruments financiers et valeurs mobilières, ainsi que tout type de créance dans le cadre ou en dehors d'un programme d'émission. La Société pourra, à des fins de titrisation et dans les limites prévues par la loi sur la titrisation, prêter des fonds, y compris le produit de tout emprunt et/ou émissions de titres à ses filiales, sociétés soeurs ou à toute autre société, ou à des tierces personnes.

Conformément à la Loi sur la Titrisation et dans les limites autorisées par celle-ci, la Société pourra également donner des garanties et constituer des sûretés sur ses actifs afin de garantir les obligations qu'elle aura assumées pour la titrisation de ces actifs ou au profit d'investisseurs (y compris leurs représentants-fiduciaire ou représentant, le cas échéant) et/ou toute entité émettrice participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra pas mettre en gage, transférer, grever ou créer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, à moins que la Loi sur la Titrisation ne l'y autorise.

La Société pourra conclure, signer et exécuter des contrats d'échange (swaps), dérivés futures (futures), des contrats à termes (forwards), produits dérivés, options, rachats, prêts de titres et toute opération similaire pour conclure une titrisation.

La Société pourra (sans y être obligée) généralement employer toute technique et tout instrument se rapportant aux placements afin d'obtenir la couverture de ces placements ou de parvenir à une gestion efficace.

La Société peut, conformément à l'Article 61 de la Loi sur la Titrisation, céder tout ou partie de ses actifs, conformément aux conditions déterminé par l'Administrateur, ou le cas échéant par le Conseil d'Administration.

Il convient de comprendre les descriptions ci-dessus dans leur sens le plus large, leur énumération n'étant pas limitative. L'objet social inclura toute opération ou toute convention conclue par la Société, dans la mesure où celles-ci ne sont pas contraire aux objets énumérés auparavant.

Conformément à la Loi sur la Titrisation, l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant chacun à une part distincte du patrimoine de la Société. Dans un tel cas, les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs de ce compartiment et de tels actifs répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment. De plus, chaque compartiment est traité comme une entité à part et l'actionnaire d'un compartiment n'est pas en mesure de demander la conversion de ses actions en actions relatifs à un autre compartiment.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute et mise en liquidation, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et un mille actions (31.000), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chaque action étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement au prorata en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**6. Nature des actions.** Les actions pourront être émises sous forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire unique. Les actions au porteur pourront, à tout moment, et sur demande de leur détenteur, être converties en actions nominatives. Les actions nominatives ne pourront pas être converties en actions au porteur. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée en annulant le certificat d'action au porteur, et une inscription sera portée dans le registre des actionnaires afin d'attester de ladite conversion. L'Administrateur ou le Conseil d'Administration, selon le cas, pourra facturer le coût de ladite conversion à l'actionnaire qui en aura fait la demande.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. Ce registre comportera toutes les informations requises par l'Article 39 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales"). Les détenteurs d'actions nominatives pourront demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats établissant leurs détentions respectives d'actions nominatives, lesquels certificats seront signés par deux administrateurs.

La détention d'actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre. Le transfert d'actions nominatives sera réalisé par déclaration écrite de transfert à porter au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les détenteurs de procuration leur permettant d'agir en tant que tel. Tout transfert d'action nominative sera enregistré dans le registre des actionnaires; cette inscription sera signée par l'Administrateur ou par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration de la Société, ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à cette fin par l'Administrateur ou le Conseil d'Administration.

Les transferts d'actions au porteur seront réalisés par simple remise.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action; dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, celles qui en revendiqueraient la propriété devront nommer un mandataire unique afin de représenter cette action vis-à-vis de la Société. La Société sera habilitée à suspendre l'exercice de l'ensemble des droits qui sont liés à cette action jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme détenteur unique vis-à-vis de la Société.

Les actions sont librement cessibles.

**7. Modification du capital.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

La Société peut en outre émettre des valeurs mobilières de toute nature dont la valeur ou le rendement sont fonction de compartiments, d'actifs ou de risques déterminés ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres instruments, de certaines créances, ou de certaines catégories d'actions ou de certaines autres conditions.

## Chapitre III. Obligations, Titres obligataires et Autres titres représentatifs d'une dette

**8. Nominatif ou au porteur.** La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

## Chapitre IV. Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

**9. Conseil d'administration.** Au cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci peut nommer un seul administrateur (l' "Administrateur"). Lorsque la Société est composée de plusieurs actionnaires, celle-ci devra être gérée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les Administrateur(s) seront nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, leur rémunération, la durée de leur mandat pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, par une résolution de l'actionnaire unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Si une personne morale est nommée en tant qu'Administrateur, celle-ci devra désigner une personne physique pour en exercer les fonctions et pour agir au nom de la personne morale.

En cas de vacance au sein du Conseil d'Administration, les Administrateurs restant pourront se réunir et élire, par un vote à la majorité, un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Les Administrateurs ne pourront révéler, même après le terme de leur mandat, d'information relative à la Société dont la révélation pourrait se faire au détriment des intérêts de la Société, sauf si cette révélation est rendue obligatoire par la loi ou est d'intérêt public.

**10. Réunions du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu; dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie de circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs, ou par l'Administrateur, le cas échéant.

**11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur, ou le cas échéant, du Conseil d'Administration.

L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie séparée du patrimoine de la société.

**12. Délégation de pouvoirs.** L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration déterminera.

L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la Société comporte un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration impose l'obligation pour le Conseil d'Administration de rapporter chaque année lors de l'assemblée générale ordinaire les salaires, rétributions et autres avantages octroyés au délégué.

**13. Représentation de la société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur ou, en cas de nomination d'un Conseil d'Administration, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un pouvoir spécial de signature a été délégué par l'Administrateur, ou le cas échéant le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou rendu caduc du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt personnel dans cette société ou firme, ou en soient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Sauf disposition contraire ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de délibérer et de voter ou d'agir au sujet de toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société a un intérêt personnel dans une opération de la Société, autre qu'une opération conclue dans des conditions normales et tombant dans le domaine de la gestion journalière de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération, ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir, seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Cependant, lorsque la Société est composée d'un Administrateur unique, les transactions dans lesquelles l'Administrateur a un intérêt personnel devront être inscrites au procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur

La Société indemniserá tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus en rapport avec toute action en justice, procès ou poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leur fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société ou, à la demande de la Société, de tout autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle ils n'ont pas droit à une indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront finalement déclarés coupables de négligence ou faute grave; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et pour lesquelles la Société est informée par son conseiller juridique de ce que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclura pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**15. Auditeurs.** Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises indépendant nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises indépendant accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

## Chapitre V. Assemblées générales des actionnaires

**16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires aura les pouvoirs les plus larges pour adopter et ratifier toute action se rapportant à la Société. Si la Société est composé d'un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas, les résolutions de l'actionnaire unique seront inscrites au procès-verbal.

**17. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunira au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, le dernier jour du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

**18. Autres assemblées générales.** L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent par écrit avec l'indication de l'ordre du jour de la prochaine réunion. Si l'assemblée générale n'est pas tenue endéans le mois de la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le magistrat président le Tribunal d'Arrondissement compétent pour les affaires commerciales et statuant en cas d'urgence, sur requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le seuil de dix pourcent (10 %).

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront appréciées souverainement par l'Administrateur ou, le cas échéant par, le Conseil d'Administration.

**19. Procédure, Vote.** L'actionnaire unique ou, le cas échéant, les actionnaires se réuniront sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration ou du (des) auditeur(s) externe(s), conformément aux



conditions fixées par la loi. La convocation adressée aux actionnaires, conformément à la loi, contiendra le lieu et la date et l'heure de la réunion, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des affaires devant être négociées. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent du capital social de la Société peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut arrêter toute autre condition à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions seront prises à la majorité simple des votes, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires ne pourra délibérer valablement sur des propositions de modification des Statuts que si au moins la moitié du capital social est représenté, et si les résolutions qui s'y rapportent sont adoptées par au moins deux tiers des votes valablement exprimés, exclusif de l'abstention, des actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ainsi que les blancs.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément. Une telle participation sera réputée être équivalente à une présence physique à la réunion.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs seront signés par l'Administrateur, ou au cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux membres du Conseil d'Administration.

## Chapitre VI. Exercice, Répartition des bénéfices

**20. Exercice.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration préparera les comptes annuels conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux pratiques comptables.

**21. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

L'actionnaire unique, ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter sur l'exercice suivant ou de le distribuer aux actionnaires sous la forme de dividendes.

Conformément aux conditions fixées par la loi, l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration, peut verser un acompte sur dividendes. L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration détermine le montant et la date du versement de tout acompte sur dividendes.

## Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

**22. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire(s) unique votant d'après les mêmes règles de quorum et de majorités que pour les modifications statutaires, sauf dispositions différentes prévues par la loi. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments; ces nominations seront éventuellement soumises à l'approbation de l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

Aussi longtemps qu'un compartiment fonctionne, la Société ne peut être liquidée.

## Chapitre VIII. Recours limités, Non pétition

**Art. 23. Recours limités.** Les revendications contre la Société provenant des détenteurs de titres émis par la Société ou de tout autre créancier de la Société sont limités aux actifs de celle-ci.

Les revendications contre la Société provenant des détenteurs de titres émis par la Société en rapport avec un compartiment déterminé ou de tout autre créancier dont la revendication est survenue en relation avec un tel compartiment sont limitées aux actifs du compartiment considéré.

**Art. 24. Non pétition.** Aucun détenteur de titres émis par la Société ou tout autre créancier de la Société (y compris ceux dont les créances sont en relation avec un compartiment spécifique) ne pourra saisir un quelconque actif de la Société, instituer ou consentir à la mise en faillite, à l'insolvabilité, à la gestion contrôlée, au sursis de paiement, à un concordat, un moratoire ou tout autre procédure similaire, sauf si la loi en dispose autrement.



## Chapitre IX. Compartiments

**Art. 25. Création de compartiments.** L'Administrateur ou le Conseil d'Administration, selon le cas, pourra établir un ou plusieurs compartiments pouvant se distinguer par la nature des risques ou des actifs acquis, par les conditions particulières des émissions de titres se rapportant auxdits compartiments ou par d'autres caractéristiques distinctives.

Les termes et conditions des valeurs mobilières émises ainsi que les objets spécifiques de chaque compartiment seront déterminés par l'Administrateur ou le Conseil d'Administration, selon le cas, ou par l'assemblée générale des actionnaires. Chaque détenteur de valeurs mobilières se rapportant à un compartiment spécifique sera considéré comme adhérant pleinement et comme étant lié par les termes applicables à ces titres (ainsi que par les Statuts), en souscrivant à ces titres.

Concernant un compartiment, la Société pourra, émettre un ou plusieurs types de valeurs mobilières et pourra conclure tout type de convention se rapportant auxdits titres, dans le but de titriser les actifs attribuables ou affectés audit compartiment.

**Art. 26. Séparation des compartiments.** Chaque compartiment correspondra à une partie distincte et séparée des actifs et des dettes de la Société, et (i) les droits des investisseurs d'un compartiment se limiteront aux actifs dudit compartiment et (ii) les actifs d'un compartiment seront exclusivement affectés au désintéressement des droits des créanciers ou des investisseurs dont les prétentions seront nées lors de la constitution, de l'exploitation ou de la liquidation de ce compartiment. Dans les rapports entre les différents investisseurs, chaque compartiment est considéré comme une entité distincte.

Sous réserve des droits ou restrictions spécifiques attachés aux titres, si un compartiment est liquidé, ses actifs seront affectés conformément à l'ordre des paiements tel qu'établi aux conditions applicables auxdits titres.

Si les actifs nets réalisés pour un compartiment sont insuffisants pour régler les montants exigibles correspondant à des titres émis par un compartiment en entier, les détenteurs de valeurs mobilières concernées n'auront aucune créance à l'égard de la Société, de tout autre compartiment ou à l'égard d'autres actifs de la Société concernant ce déficit.

Sauf si l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration en décide autrement, les frais, coûts, dépenses, et autres dettes encourus au nom de la Société dans son ensemble, relèveront des dettes générales de la Société et ne seront pas, à moins que les conditions n'en disposent autrement, exigibles des actifs d'un compartiment.

**Art. 27. Registres comptables des compartiments.** L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration établira et conservera des registres comptables distincts pour chaque compartiment de la Société dans le but d'établir les droits des investisseurs pour chaque compartiment, lesdits registres constituant la preuve des droits, sauf à établir une erreur manifeste.

Dans l'hypothèse où un actif ou une dette de la Société ne pourrait pas être considéré comme imputable à un compartiment particulier, ce bien ou cette dette sera affecté à l'ensemble des compartiments au prorata de la valeur totale des titres émis par lesdits compartiments ou d'une quelconque autre manière valablement déterminée par l'Administrateur, ou le cas échéant, par le Conseil d'Administration agissant en toute bonne foi, étant précisé que ces dettes devront, sauf accord contraire avec les créanciers, lier la Société dans son ensemble.

Les comptes cumulés de la Société, incluant tous les compartiments, seront exprimés en euros. Les devises de référence des compartiments ne doivent pas être les mêmes.

Les bénéfices accumulés par la Société concernant un compartiment constitueront un engagement immédiat et irrévocable, ils seront comptabilisés conformément et ce sans tenir compte de la date réelle de paiement des dividendes, des montants de remboursement aux détenteurs ou de la comptabilisation desdits bénéfices sur un compte de réserve.

**Art. 28. Liquidation des compartiments.** Sauf mention contraire figurant aux conditions des valeurs mobilières liées à un compartiment, l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration pourra, à tout moment, liquider n'importe lequel des compartiments. La liquidation d'un compartiment n'affectera pas le statut d'un autre compartiment ni de la Société en général.

## Chapitre X. Loi applicable

**Art. 29. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales ainsi que par la Loi sur la Titrisation.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts ayant été établis par la partie comparante, cette dernière a souscrit le nombre d'actions et libéré en numéraire les montants ci-après mentionnés:

Actionnaire	nombre d'actions	capital souscrit (EUR)	Libération (en EUR)
Ammar DABBOUR . . . . .	27.900	27.900,-	27.900,-
Germain GAUTHIER . . . . .	3.100	3.100,-	3.100,-
Total . . . . .	31.000	31.000,-	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire, qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées.

88358

*Constat*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été observées.

*Coût*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille cinq cents euros.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants, tels que représentés, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre d'Administrateurs est fixé à 3 (trois). Sont nommés Administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

*Administrateurs:*

- M. Germain GAUTHIER, né à Paris (France), le 19 janvier 1967, demeurant à F-92200 Neuilly sur Seine (France), 9, Rue des Chartres;

- M. Ammar DABBOUR né à Saint-Mard (Belgique) le 16 juin 1976, demeurant à B-6760 Virton, 4B3, Rue des Récollets;

- M. Michel VERLAINE, né à Luxembourg le 29 juin 1972, demeurant à L-7473 Schoenfels, 2, Rue Hansen.

2. Le siège social de la société est fixé à L-2542 Luxembourg, 26, Rue des Sources.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. DABBOUR, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 août 2009. Relation: LAC/2009/34476. Reçu soixante-quinze euros (75,- Euros)

*Le Receveur (signé): F.SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 AOÛT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009113314/722.

(090136399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

**Lubna (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.396.

Société constituée en date du 28 juin 2007, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2007, relation EAC/2007/7576 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1707 du 11 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Lubna (Lux) S.à r.l.*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009113315/16.

(090136251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

**Goodman Olivine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.760.

Société constituée en date du 4 avril 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2008, relation EAC/2008/4680 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1125 du 7 mai 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Goodman Olivine Logistics (Lux) S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009113307/16.

(090136255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.833.

Société constituée en date du 19 novembre 2007, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2007, relation EAC/2007/14455 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 2964 du 20 décembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009113310/16.

(090136253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**Estée Lauder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.364.800,00.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 101.019.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 762 du 24 juillet 2004.

Les comptes au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Estée Lauder S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009113272/14.

(090136207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**FirstCal Luxco Germany 1 SARL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.751.

Par résolutions prises en date du 21 juillet 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de David Paul Draft, avec adresse au 7, Da Vincilaan, 1930 Zaventem, Belgique, de son mandat de gérant de Catégorie A, avec effet immédiat.

- Nomination de The Draft Group L.L.C., avec siège social au 208, South Lasalle Street, Suite 1855, 60604 Chicago, Illinois, Etats-Unis, au mandat de gérant de Catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113356/15.

(090136493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

**FirstCal Core Luxco II Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.167.

Par résolutions prises en date du 21 juillet 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de David Paul Draft, avec adresse au 7, Corporate Village, Da Vincilaan, 1930 Zaventem, Belgique, de son mandat de gérant de Catégorie A, avec effet immédiat.

- Nomination de The Draft Group L.L.C., avec siège social au 208, South Lasalle Street, Suite 1855, 60604 Chicago, Illinois, Etats-Unis, au mandat de gérant de Catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113357/14.

(090136491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

**Phoenix Baudienstleistungen GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6850 Manternach, 8, Syrdallstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 141.783.

Im Jahre zweitausendneun, den vierzehnten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

ALBATROS TRADING S.A. eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 141.782,

hier vertreten durch Frau Monique Brunetti, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,

aufgrund einer privatschriftlichen am 3. Juli 2009 in Luxemburg ausgestellten Vollmacht,

welche nach ne varietur Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar, gegewärtiger Urkunde begebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu Warden.

Diese Komparentin, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

- dass sie alleinige Besitzerin aller Anteile der unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung PHOENIX BAU-DIENSTLEISTUNGEN GMBH, eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 141.783, mit Sitz in L-5532 Remich, 9, rue Enz, ist, gegründet durch eine am 5. September 2008 vom unterzeichnenden Notar aufgenommen Urkunde, welche im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Band C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2465 vom 9. Oktober 2008 veröffentlicht wurde;

- daß das Gesellschaftskapital auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) festgelegt und in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125) eingeteilt ist.

- daß die einzige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-5532 Remich, 9, rue Enz nach L-6850 Manternach, 8, Syrdallstrooss zu verlegen;

- daß in Folge dieser Sitzverlegung der 1. Absatz von Artikel 5 der Satzung fortan folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Manternach."

- daß die einzige Gesellschafterin beschliesst Herrn Jürgen Herbst, Installateurmeister, geboren in Sigmaringen, Deutschland, am 24. September 1978, wohnhaft in D-54439 Merzkirchen, 29 Kelsen, auf unbegrenzte Dauer zum technischen Geschäftsführer zu ernennen.

*Abschätzung der Kosten*

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900).

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxembourg, 3, rue des Foyers, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Vertreter der Komparentin, hat derselbe zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. BRUNETTI und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 16 juillet 2009. LAC/2009/ 28403. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 29<sup>ten</sup> Juli 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009113336/43.

(090136430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

**Banque BCP, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 7.648.

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BANQUE BCP, S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 5, rue des Mérovingiens, Op Bourmicht, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié en date du 3 juillet 1967, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 106 du 26 juillet 1967, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7.648 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 607 du 11 mars 2008.

L'assemblée générale est ouverte à 15.00 heures trente sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Carla Louro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée générale choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Point unique: Modification de l'article 7.3 des statuts:

Ancienne rédaction: "A l'exception des transferts intra-Groupe autorisés par l'article 7.5, aucun transfert d'Actions ne peut intervenir avant l'expiration d'une période de dix (10) ans à partir de la Date de Refonte (la "Période de Restriction")."

Nouvelle rédaction: "A l'exception des transferts intra-Groupe autorisés par l'article 7.5, et en dehors des cas dans lesquels le Représentant de l'autre Groupe d'Actionnaires a donné son accord écrit préalable, aucun transfert d'Actions ne pourra intervenir avant l'expiration d'une période de dix (10) ans à partir de la Date de la Refonte."

II. - Que les actionnaires tous représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée générale et les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7.3 afin de lui donner désormais la teneur suivante:

"A l'exception des transferts intra-Groupe autorisés par l'article 7.5, et en dehors des cas dans lesquels le Représentant de l'autre Groupe d'Actionnaires a donné son accord écrit préalable, aucun transfert d'Actions ne pourra intervenir avant l'expiration d'une période de dix (10) ans à partir de la Date de la Refonte (la "Période de Restriction")."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, C. LOURO, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2009. LAC / 2009 / 31086. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009113322/56.

(090136386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

**Belvall Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.513.

In the year two thousand and nine, on the first of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Belvall Holdings S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on 16 June 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The general meeting was opened at 5.30 with Mr Max Kremer, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The general meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) by an amount of ninety-four thousand euro (EUR 94,000) up to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) through the issue of ninety-four thousand (94,000) new shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

2) Subscription and payment of the new shares.

3) Amendment of Article 5 of the articles of incorporation of the Company.

4) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders of the Company resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) by an amount of ninety-four thousand euro (EUR 94,000) up to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) through the issue of ninety-four thousand (94,000) new shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

*Subscription and Payment*

All the ninety-four thousand (94,000) newly issued shares are subscribed as follows:



1. RHJ International, a company incorporated under the laws of Belgium, with registered office at 326, avenue Louise, B-1050 Belgium (RHJ), recorded with the Trade and Companies' register of Belgium ("Banque-carrefour des Entreprises") under number 0866.015.010, here represented by Mr Max Kremer, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 1 July 2009, subscribes for forty-seven thousand shares . . . . .	47,000
2. Mr Dirk Van Daele, director, born in Ekeren, Belgium, on 27 April 1961, with address at Bergstrasse, 6, Horgen, Zürich, CH-8810, Switzerland, here represented by Mr Max Kremer, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 1 July 2009, subscribes for twenty-three thousand five hundred shares . . . . .	23,500
3. Mr. Robert Wardrop, director, born in Vancouver, Canada, on 22 September 1957, with professional address at 55, Baker Street, W1U 8EW London, United Kingdom, here represented by Mr Max Kremer, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 1 July 2009, subscribes for twenty-three thousand five hundred shares . . . . .	<u>23,500</u>
TOTAL: ninety four thousand shares . . . . .	<u>94,000</u>

All these subscribed shares are entirely paid-up by a contribution in cash so that the amount of ninety-four thousand euros (EUR 94,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

Said proxies will remain attached to the present deed to be registered at the same time.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting of shareholders of the Company resolves to amend article 5 of the Company's articles of incorporation which shall now be read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company has a share capital of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shareholders shall have pre-emptive rights to subscribe to any increase of share capital of the Company on a pro rata basis.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le premier juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Belvall Holdings S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-18, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pas encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte notarié du 16 juin 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) d'un montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 94.000) jusqu'à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) par l'émis-

sion de quatre-vingt-quatorze mille (94.000) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

- 2) Souscription et libération des nouvelles actions.
- 3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société.
- 4) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représentée à la présente assemblée générale et tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) par un montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 94.000) pour le porter à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) par l'émission de quatre-vingt-quatorze mille (94.000) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les quatre-vingt-quatorze mille (94.000) nouvelles actions émises sont souscrites comme suit:

1. RHJ International, une société constituée et existant sous les lois de Belgique, ayant son siège social à 326, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique (RHJI), inscrite au registre commerce et des sociétés de Belgique ("Banque-carrefour des Entreprises"), sous le numéro 0866.015.010, ici représentée par Monsieur Max Kremer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donné le 1 <sup>er</sup> juillet 2009, souscrit à hauteur de quarante-sept mille actions . . . . .	47.000
2. Monsieur Dirk Van Daele, administrateur, né à Ekren, Belgique, le 27 avril 1961, demeurant à Bergstrasse, 6, Horgen, CH -8810 Zürich, Suisse, ici représenté par Monsieur Max Kremer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donné le 1 <sup>er</sup> juillet 2009, souscripteur à hauteur de quarante-sept mille actions . . . . .	23.500
3. Monsieur Robert Wardrop, administrateur, né à Vancouver, Canada, le 22 septembre 1957, demeurant professionnellement à 55, Baker Street, GB-W1U 8EW, Londres, Grande-Bretagne, ici représenté par Monsieur Max Kremer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donné le 1 <sup>er</sup> juillet 2009, souscripteur à hauteur de quarante-sept mille actions . . . . .	23.500
TOTAL: quatre-vingt-quatorze mille actions . . . . .	94.000 actions

Toutes les actions souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 94.000) est à présent à disposition de la Société, ce qui a été démontré au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

#### *Deuxième Résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Les actionnaires auront des droits de souscription préférentiels lors de toute augmentation de capital de la Société au pro rata de leurs participations.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions."

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 juillet 2009. LAC / 2009 /26137. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009113321/168.

(090136398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

**Belvall Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.513.

In the year two thousand and nine, on the seventh of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Belvall Holdings S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on 16 June 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1 July 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The general meeting was opened at 3.30 p.m. with Mr Max Kremer, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The general meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) by an amount of four euro (EUR 4) up to one hundred twenty-five thousand four euro (EUR 125,004) through the issue of four (4) new shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

2) Subscription and payment of the new shares.

3) Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

4) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) by an amount of four euro (EUR 4) up to one hundred twenty-five thousand four euro (EUR 125,004) through the issue of four (4) new shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

*Subscription and Payment*

All the four (4) newly issued shares are subscribed as follows:

- |   |   |
|---|---|
| 1. RHJ International, a company incorporated under the laws of Belgium, with registered office at 326, avenue Louise, B-1050 Belgium (RHJ), recorded with the Trade and Companies' register of Belgium ("Banque-carrefour des Entreprises") under number 0866.015.010, here represented by Mr Max Kremer, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 3 July 2009, subscribes for two shares . . . . . | 2 |
| 2. Mr Dirk Van Daele, director, born in Ekeren, Belgium, on 27 April 1961, with address at Bergstrasse, 6, Horgen, Zürich, CH-8810, Switzerland, here represented by Mr Max Kremer, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 7 July 2009, subscribes for one share . . . . .  | 1 |
| 3. Mr Robert Wardrop, director, born in Vancouver, Canada, on 22 September 1957, with professional address at 55, Baker Street, W1U 8EW London, United Kingdom, here represented by Mr Max Kremer, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 6 July 2009, subscribes for one share . . . . .   | 1 |
| TOTAL: four shares . . . . .  | 4 |

All these subscribed shares are entirely paid up by a contribution in cash of a total amount of seven hundred fifty thousand euro (EUR 750,000) which is allocated as follows:

- an amount of four euro (EUR 4) is allocated to the share capital of the Company, and
- the remaining amount of seven hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-six euro (EUR 749,996) is allocated to the share premium account of the Company.

The amount of seven hundred fifty thousand euro (EUR 750,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

Said proxies will remain attached to the present deed to be registered at the same time.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting of shareholders of the Company resolves to amend article 5 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company has a share capital of one hundred twenty-five thousand four euro (EUR 125,004) divided into one hundred twenty-five thousand four (125,004) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shareholders shall have pre-emptive rights to subscribe to any increase of share capital of the Company on a pro rata basis.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three thousand eight hundred euro (EUR 3,800).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le sept juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Belvall Holdings S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social aux 26-18, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pas encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte notarié du 16 juin 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) d'un montant de quatre euros (EUR 4) jusqu'à un montant de cent vingt-cinq mille quatre euros (EUR 125.004) par l'émission de quatre (4) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

2) Souscription et libération des nouvelles actions.

3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

4) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale et tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) par un montant de quatre euros (EUR 4) pour le porter à un montant de cent vingt-cinq mille quatre euros (EUR 125.004) par l'émission de quatre (4) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les quatre (4) nouvelles actions émises sont souscrites comme suit:

1. RHJ International, une société constituée et existant sous les lois de Belgique, ayant son siège social à 326, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique (RHJI), inscrite au registre commerce et des sociétés de Belgique ("Banque-carrefour des Entreprises"), sous le numéro 0866.015.010, ici représenté par Monsieur Max Kremer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donné le 3 juillet 2009, souscrit à hauteur de deux actions . . . . .	2
2. Monsieur Dirk Van Daele, administrateur, né à Ekren, Belgique, le 27 avril 1961, demeurant à Bergstrasse, 6, Horgen, CH -8810 Zürich, Suisse, ici représenté par Monsieur Max Kremer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donné le 7 juillet 2009, souscrit à hauteur d'une action . . . . .	1
3. Monsieur Robert Wardrop, administrateur, né à Vancouver, Canada, le 22 septembre 1957, demeurant professionnellement à 55, Baker Street, GB-W1U 8EW, Londres, Grande-Bretagne, ici représenté par Monsieur Max Kremer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donné le 6 juillet 2009, souscrit à hauteur d'une action . . . . .	$\frac{1}{4}$
TOTAL: quatre actions . . . . .	4

Toutes les actions souscrites sont entièrement libérées en espèces pour un montant total de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000) qui est affecté comme suit:

- un montant de quatre euros (EUR 4) est affecté au capital social de la Société, et

- un montant de sept cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 749.996) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La somme de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000) est à présent à disposition de la Société, ce qui a été démontré au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Deuxième Résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de cent vingt-cinq mille quatre euros (EUR 125.004) représenté par cent vingt-cinq mille quatre (125.004) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Les actionnaires auront des droits de souscription préférentiels lors de toute augmentation de capital de la Société au pro rata de leurs participations.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions."

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trois mille huit cents euros (EUR 3.800).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2009. LAC / 2009 / 28397. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009113320/175.

(090136401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

**FILP Luxco Germany 1 SARL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.752.

Par résolutions prises en date du 21 juillet 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de David Paul Draft, avec adresse au 7, Da Vincilaan, 1930 Zaventem, Belgique, de son mandat de gérant de Catégorie A, avec effet immédiat.

- Nomination de The Draft Group L.L.C., avec siège social au 208, South Lasalle Street, Suite 1855, 60604 Chicago, Illinois, Etats-Unis, au mandat de gérant de Catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113358/15.

(090136487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

**Vauban Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 47.719.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112500/10.

(090135251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.